

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 3123

présenté par
M. Christophe

ARTICLE 36

À l'alinéa 9, substituer à la référence :

« L. 512-2 »

la référence :

« L. 512-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.